

Rapport d'Orientation Budgétaire

Année 2021

La conjoncture – l’environnement de la collectivité

Source: Banque de France	2018	2019	2020	2021 (prévision)
Inflation	1,8%	1,1 %	0,5%	0,5% (*)
Tx croissance PIB	1,8%	1,5%	-9%	5%(*)

(*) sous réserve d'un retour à une situation sanitaire normale

L'environnement économique de la collectivité:

La Loi de Finances 2021:

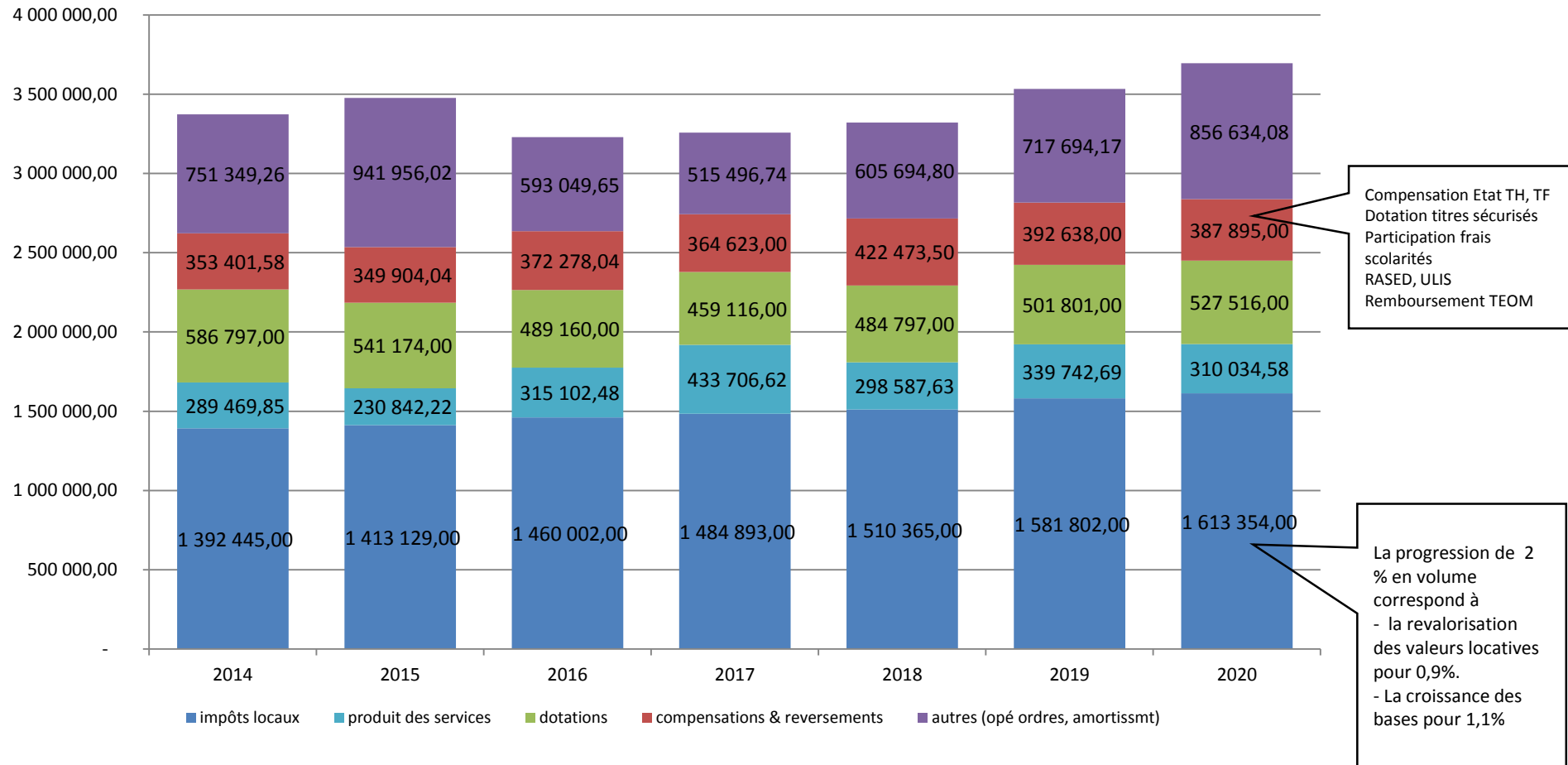
- Prévoit une revalorisation des bases de fiscalité locale à hauteur de +0,2%.
- Révise les modalités de suppression progressive de la taxe d'habitation dont 80% des assujettis sont aujourd'hui exonérés. Pour les 20% de contribuables non encore exonérés, une minoration de 30% devrait être appliquée en 2021. Elle serait portée à 65% en 2022, puis à 100% en 2023.
- Confirme la compensation des recettes de la taxe d'habitation par la mise à disposition des communes de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.
- Maintient le principe d'une taxe d'habitation pour les résidences secondaires,
- Reconduit les montants de dotations d'Etat aux niveaux 2020 (principalement la DGF)

Les flux financiers avec Arche Agglomération:

- Le transfert de l'excédent d'assainissement se fait en 4 tranches (dont la 1^{ère} a eu lieu sur les crédits 2020): 59 000 € pour l'exploitation + 84 500 € pour l'investissement.
- Plusieurs études sont en cours ou prévues: scénario nouvelle médiathèque, Maison France Service, études urbaines (ex « îlot Chancel », « quartier Magnat », Centre Intercommunal d'Action Sociale).
- Fin de la contribution au service de police municipale pour la zone Champos (-7000€).

Le fonctionnement – les recettes

Un rythme de progression régulier mais faible



Pas d'augmentation des taux de fiscalité directe locale

Les taux votés par le Conseil Municipal, n'ont pas augmenté depuis 2011 et ne seront pas augmentés en 2021, soit pour la 10ème année.

Ils se situent en deçà de la moyenne des villes de la même strate, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité de Saint-Donat.

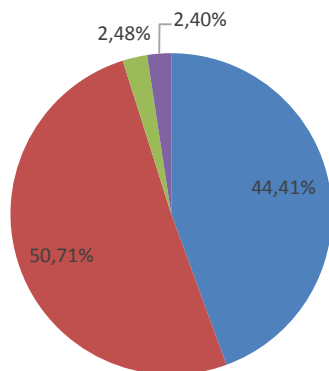
Strate = référence DGCL, « communes de 3 500 à 5 000 habitants appartenant à un EPCI à fiscalité propre »

La solidarité envers les plus fragiles:

La politique des abattements à vocation sociale représente un réel effort de solidarité de la collectivité:

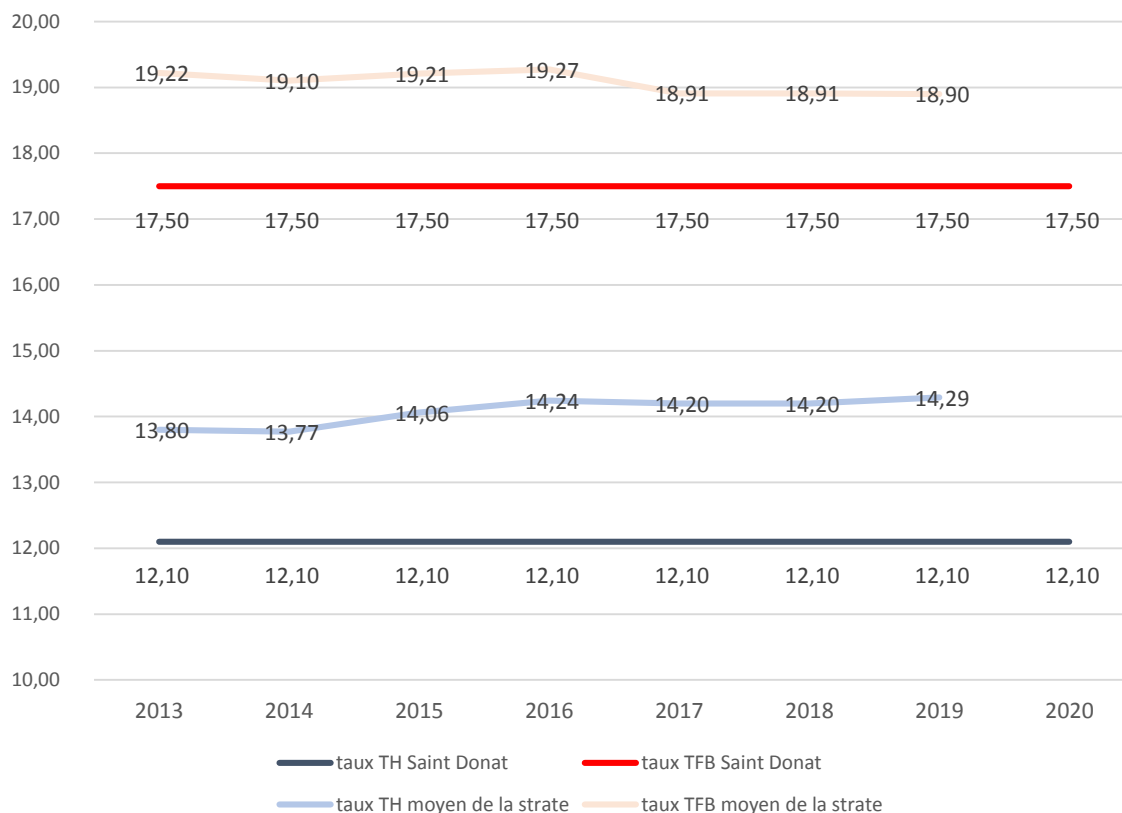
Abattement pour charges de famille en 2020:
381 797 € de bases TH exonérées, soit équivalent d'un produit fiscal de **46 197 €**.

répartition du produit de la fiscalité directe (2020)



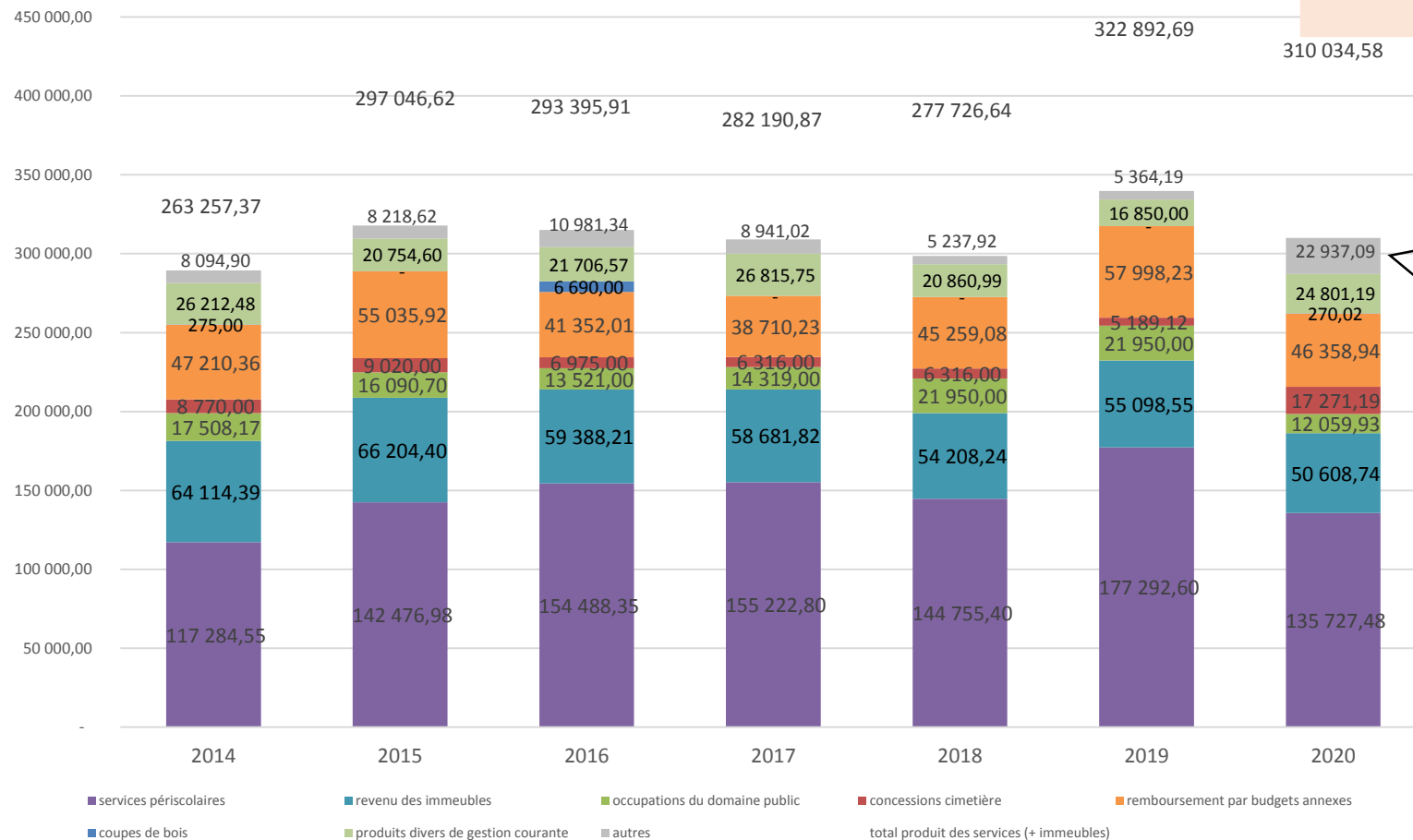
■ produit TH ■ produit TFB ■ produit TFNB ■ FNGIR & FPIC

Taux fiscalité ménages



Focus sur le Produit des services

les produits des services et revenus des immeubles



Récupération frais chauffages
Recettes médiathèque
Remb plateau sportif, halle des sports, boulodrome, Maison du jeu, services divers.

En 2020 versement par erreur redevance pollution Veolia (17 800 €)

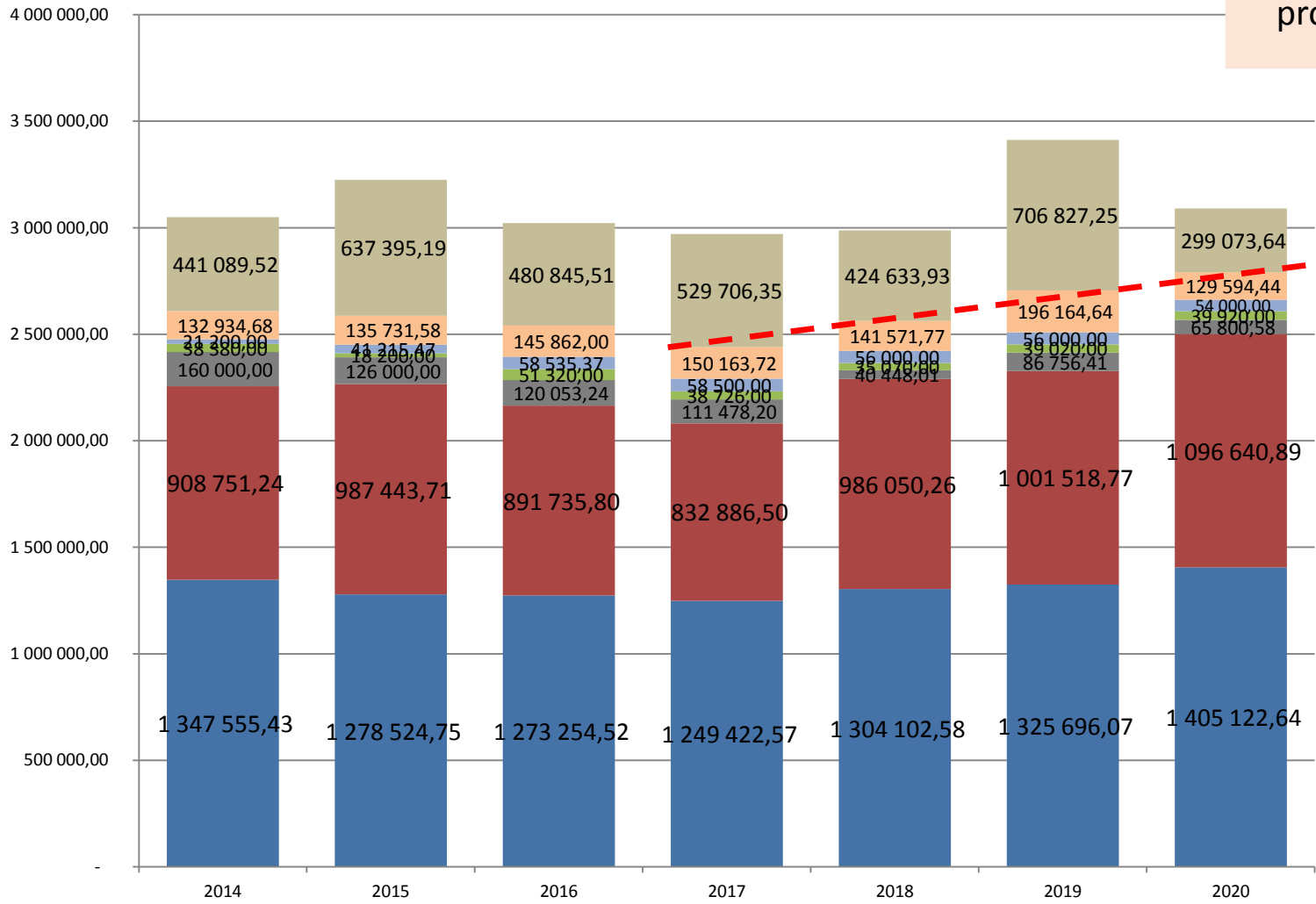
Le tassement perceptible en 2020 est du:

- A la chute des recettes périscolaires (-23,5%), effet direct de la crise sanitaire,
- A la perte du remboursement du budget annexe de l'assainissement transféré à Arche Agglo,
- A l'impact en année pleine de la perte des loyers Clos Baudoin + logement école,
- A la forte chute des recettes d'occupation du domaine public, autre effet de la crise sanitaire.

Structurellement les produits réels des services restent en deçà de 300 000 €, et représentent moins de 10% du total des recettes de fonctionnement de la commune.

Le fonctionnement – les dépenses

Un rythme de progression régulier



En dehors des opérations comptables « autres », la tendance est à l'augmentation faible mais régulière.

- Premier contributeur: les charges de personnel.
- Second contributeur: les charges courantes
- La baisse de la charge de la dette ne suffit pas à compenser ces évolutions.

■ charges personnel
 ■ charges de gestion courante & externes
 ■ intérêts de la dette
■ subventions associatives
 ■ subvention CCAS
 ■ contingents & participations
■ autres (amortissements, cessions,...)

Les dépenses de personnel

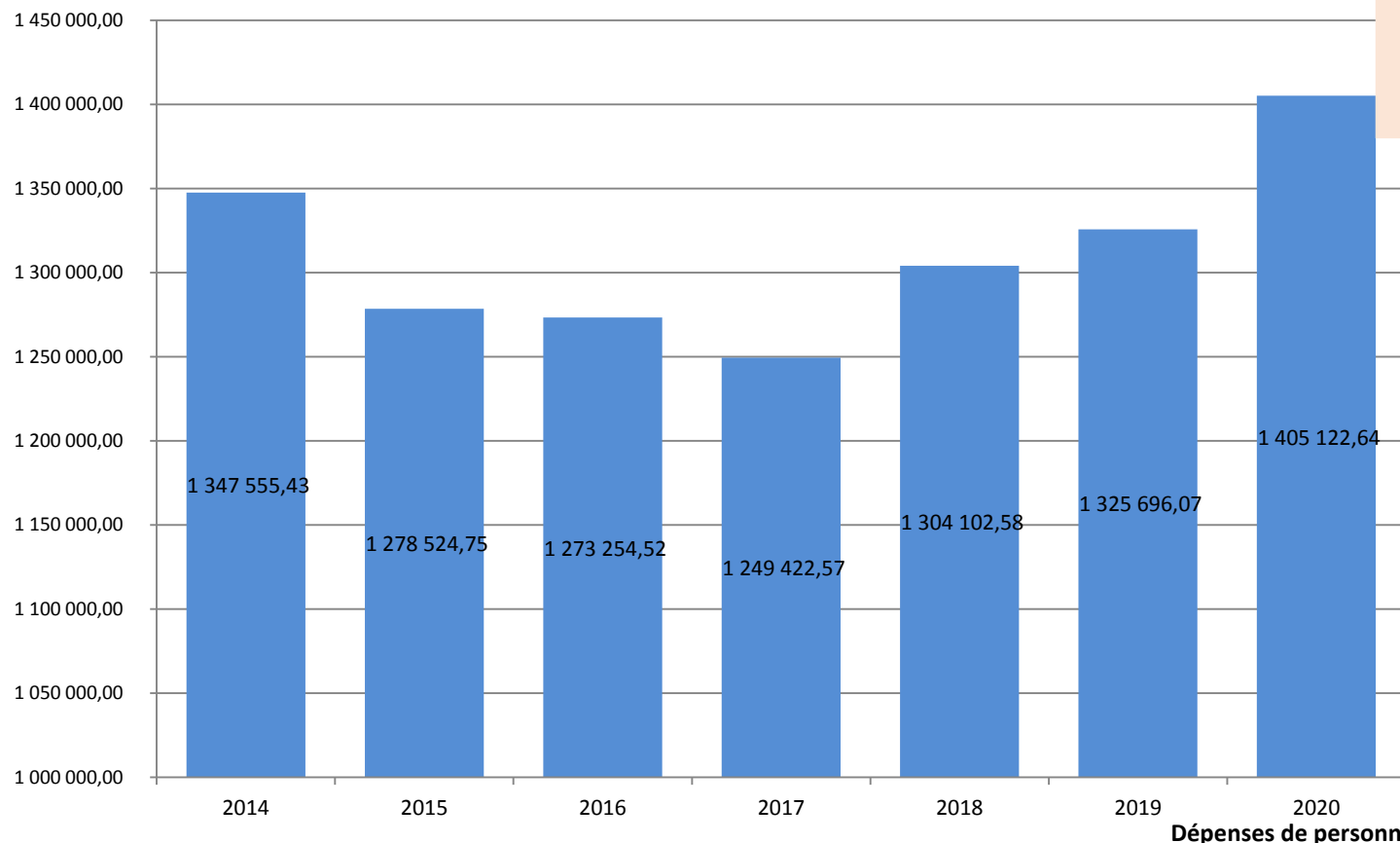
Focus sur les dépenses de personnel

Une augmentation sensible en 2020 (+6%):

- Impact de la crise sanitaire, à hauteur de +35 800 €,
- Renfort du ccas et du service périscolaire et des ressources humaines, (quotités d'heures),
- Fin des contrats aidés et nomination d'un agent stagiaire.

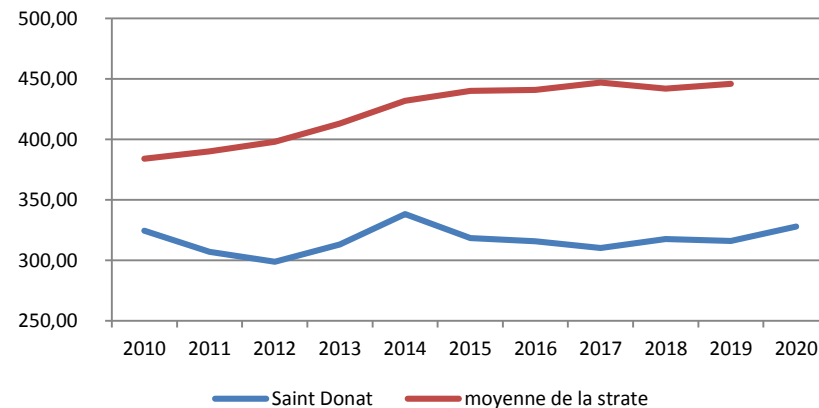
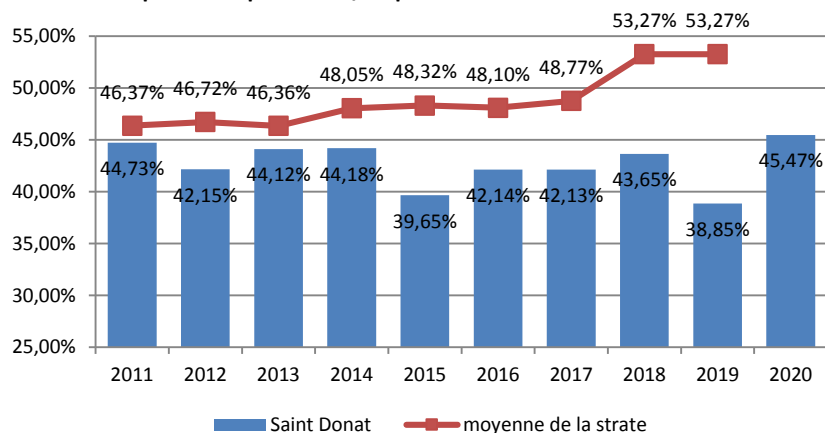
Les charges de personnels pèsent lourd dans le budget (+45% des dépenses de fonctionnement)

Pourtant, les ratios de la commune sont en deçà de la moyenne.



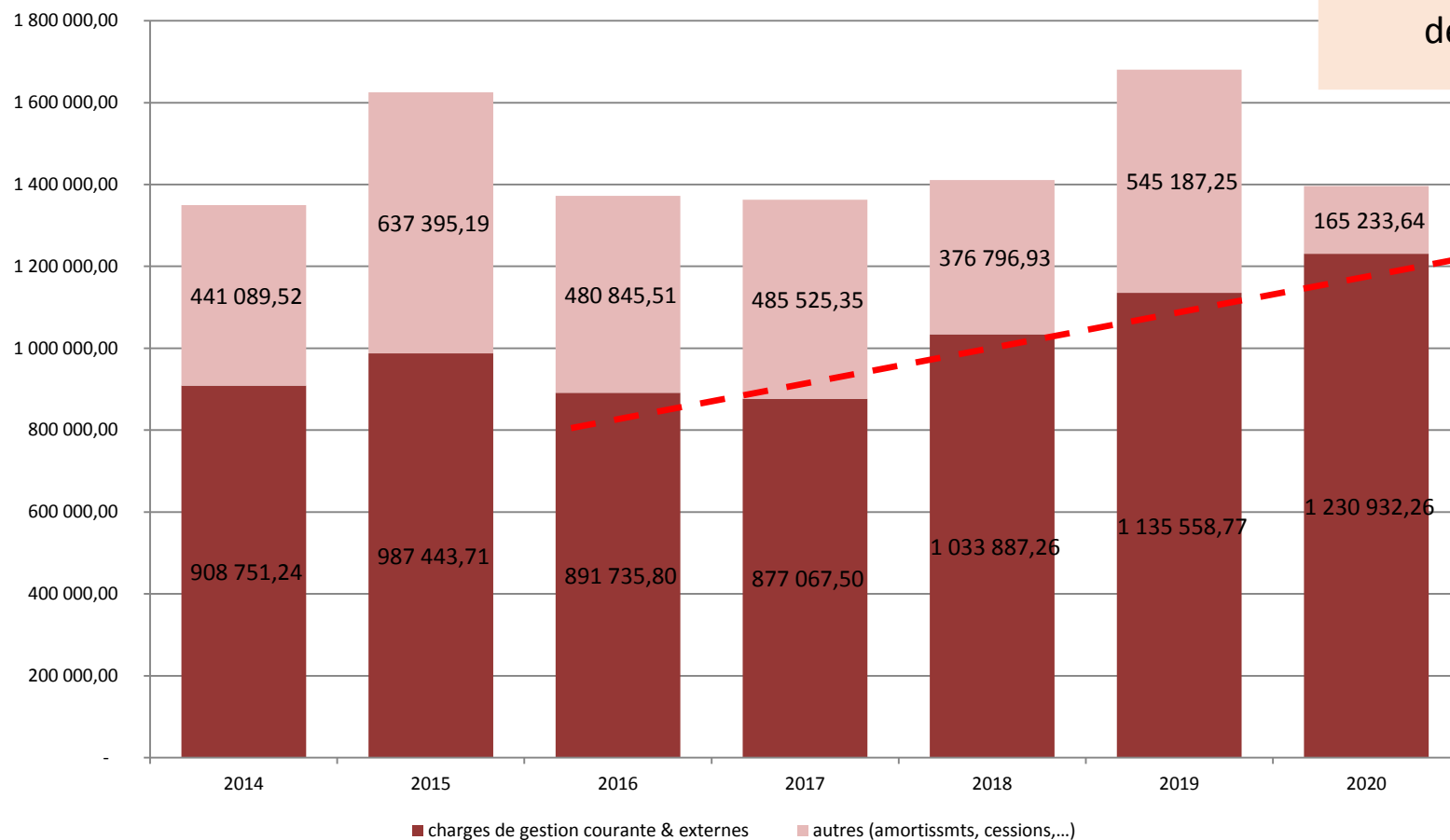
Dépenses de personnel / habitant

Dépenses de personnel / Dépenses totales de fonctionnement



Les dépenses de gestion courante (hors personnel)

Focus sur les dépenses de gestion (*)



La dotation annuelle aux amortissements revient à un niveau dans la moyenne.

On retrouve la progression assez constante ces dernières années des charges courantes, supérieure aux taux d'inflation.

Tendance 2021:

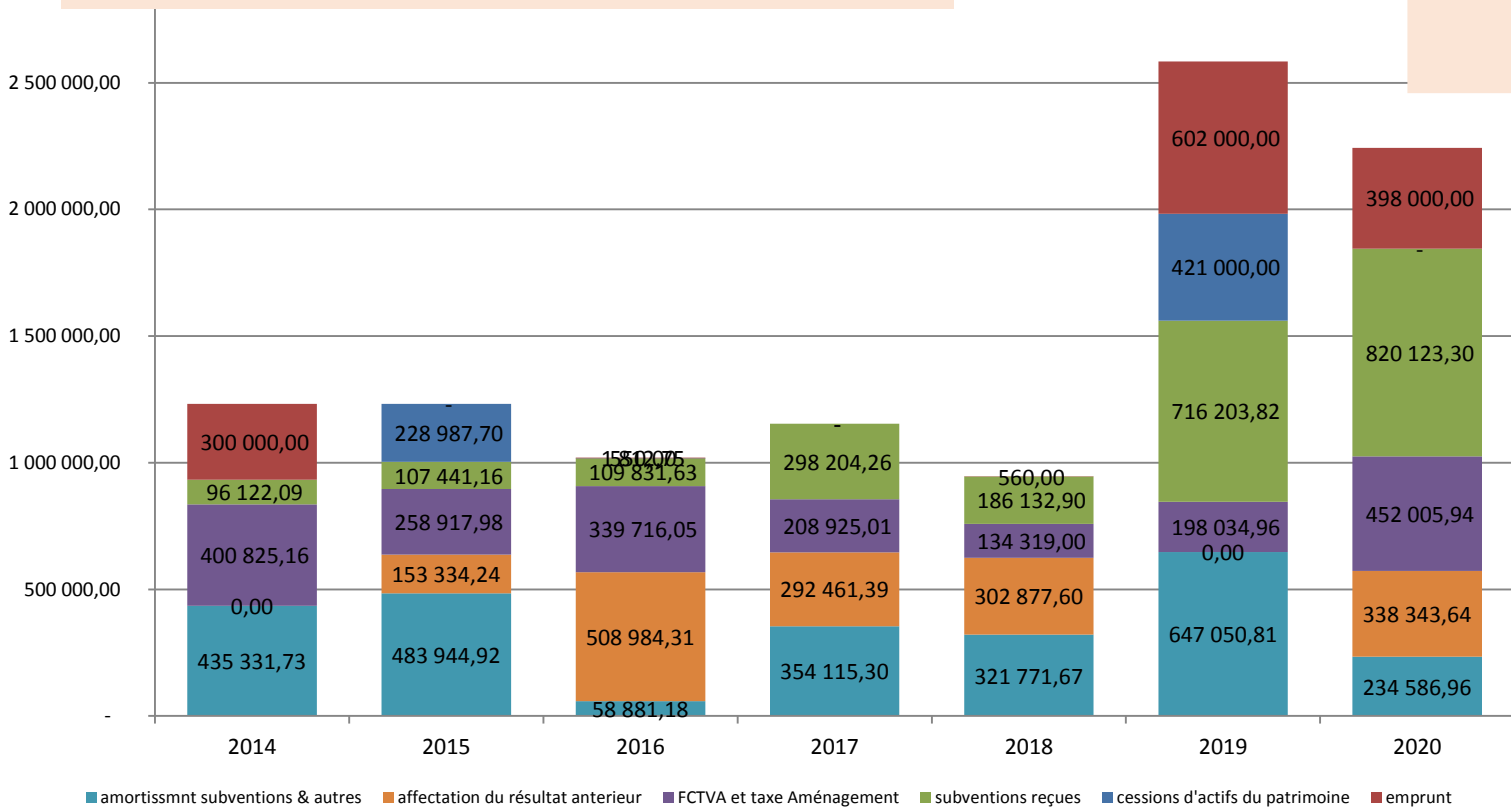
- Une maîtrise des charges courantes & externes est prévue à 1 200 K€.

(*) hors:

- Intérêts de la dette: 65 800,82 €
- Subvention aux associations: 39 920 €
- Subvention CCAS: 54 000 €
- Provision sinistre école (3^e et derniers tiers): 27 600,00 €

L'investissement – les recettes

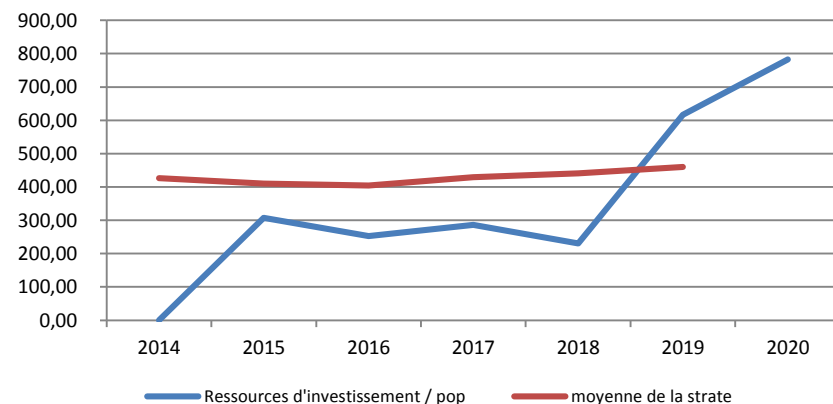
Un niveau qui reste très élevé



Les recettes d'investissement liées directement aux projets (subventions + FCTVA) augmentent encore très nettement en 2020 (1 272 129,24 € contre 914 238,78 €).

Le volet emprunt 2019 (1M€) a été réparti sur deux exercices pour compléter les besoins de financement.

Les ressources d'investissement / habitant



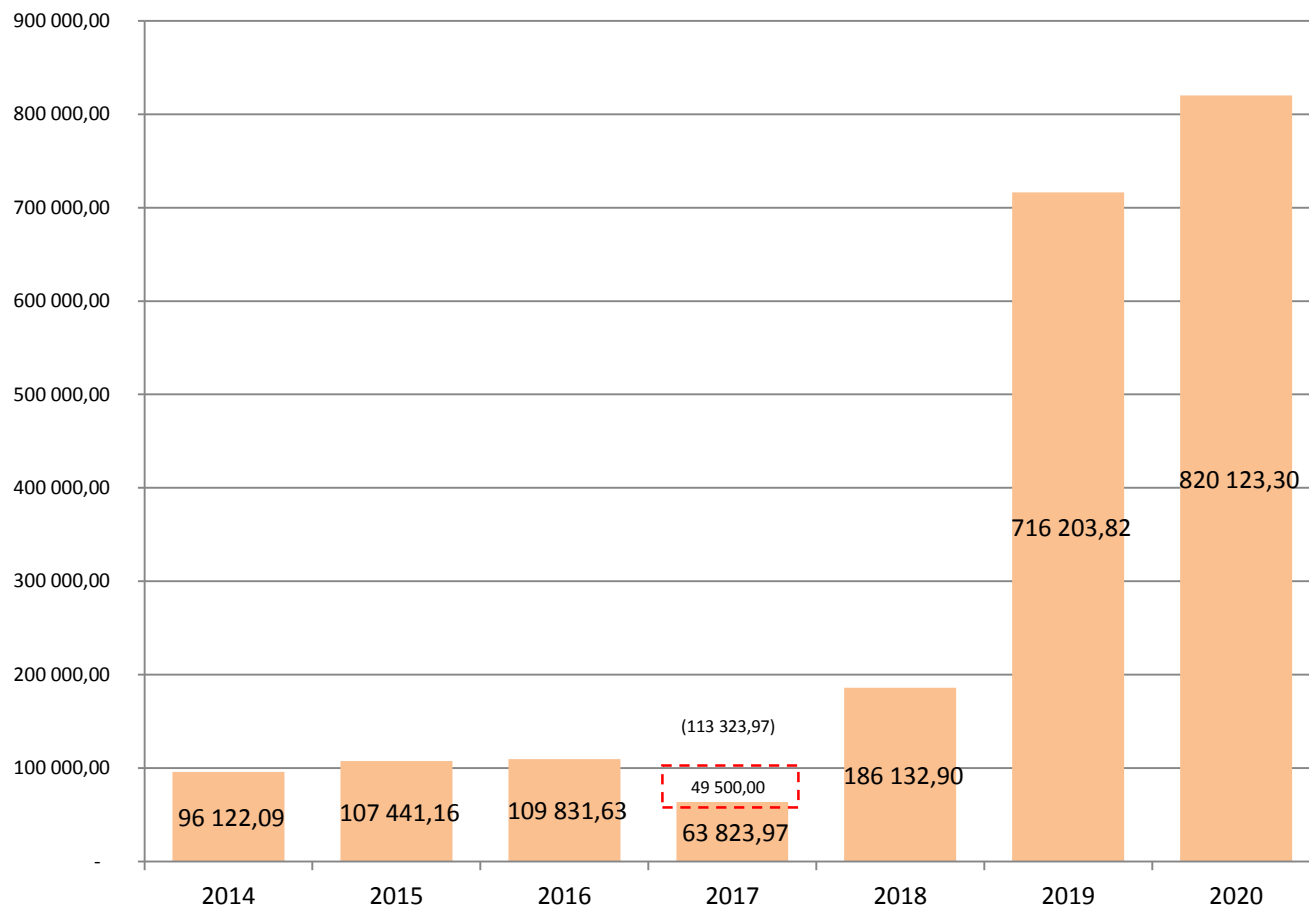
La commune a très largement dépassé la moyenne de la strate, près du double par habitant.

Les subventions d'investissement ont pris le pas sur l'autofinancement d'un portefeuille de projets très important.

Ce modèle n'est pas soutenable dans la durée.

Les subventions d'investissement perçues

Focus sur les subventions



Note: en 2017 suppression unilatérale de la subvention d'Etat notifiée (DSIPL: - 49 500 €).

La recherche de cofinancements sur les projets et le montage des dossiers est systématique.

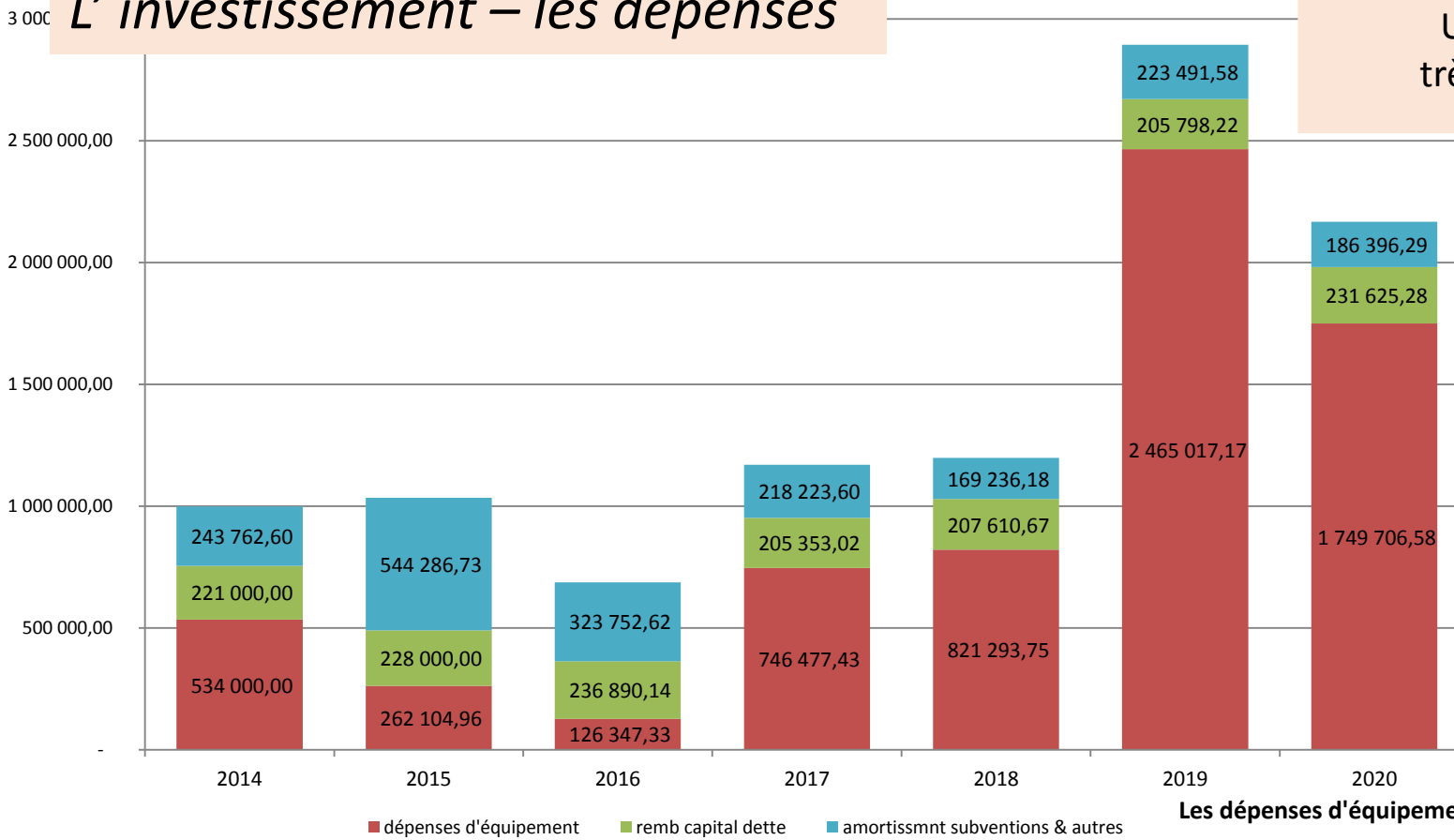
C'est aujourd'hui la première source de financement, en moyenne sur 2019 et 2020, 26% du total des recettes d'investissement.

L'investissement – les dépenses

Un niveau très soutenu

Les dépenses 2020 sont fortement liées aux projets du précédent mandat.

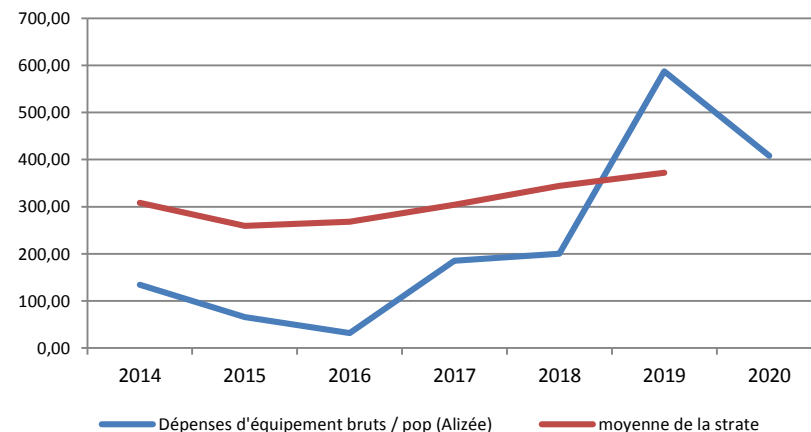
Les nouveaux projets sont entrés en concurrence avec les précédents, qui restent en cours jusqu'en 2023 au moins.



Les dépenses d'équipement / habitant

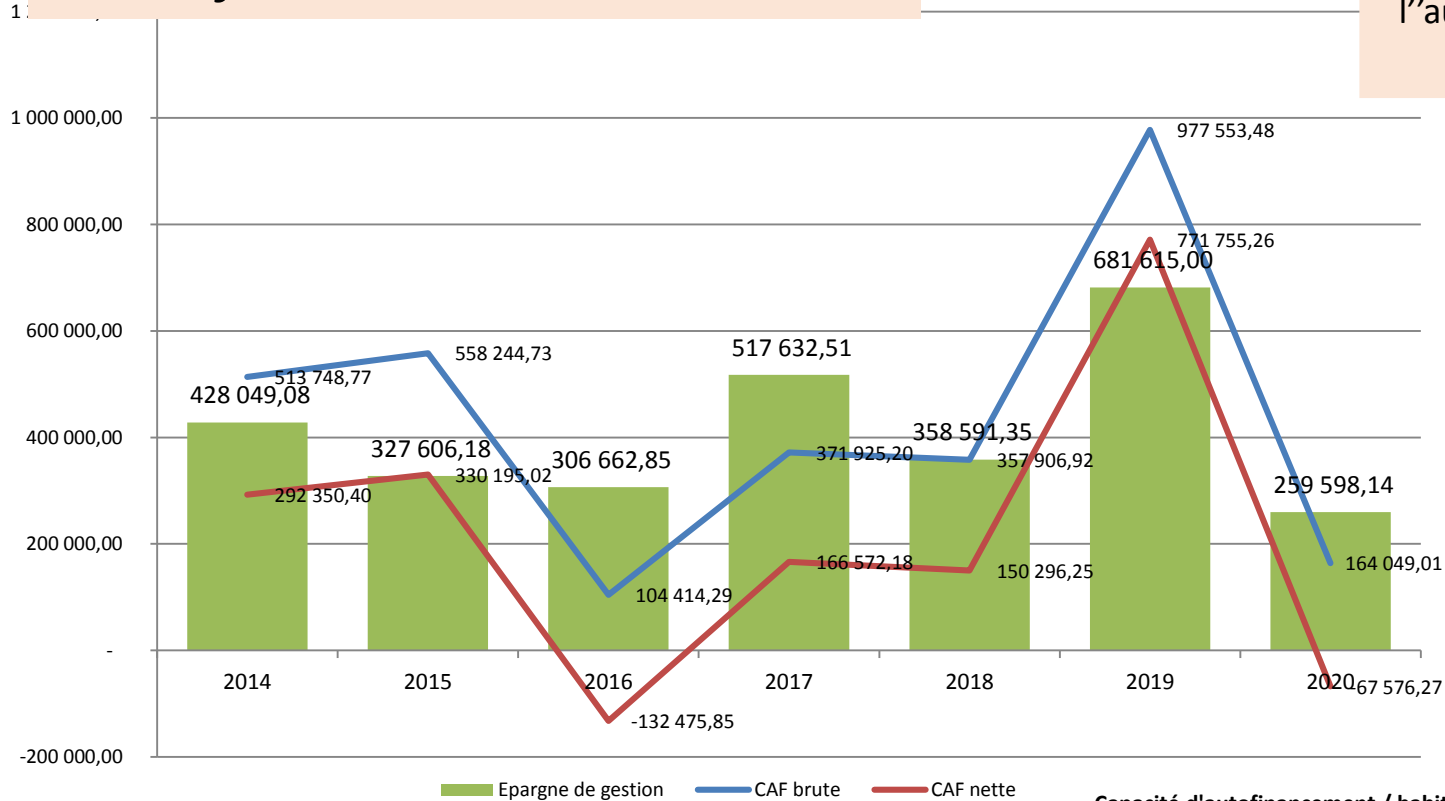
Depuis 2019, la commune dépasse la moyenne de la strate, et devrait confirmer cette position en 2021.

Néanmoins le ratio doit être mis en perspective sur plusieurs exercices.



L' autofinancement

Tensions sur l'autofinancement malgré l'épargne de gestion

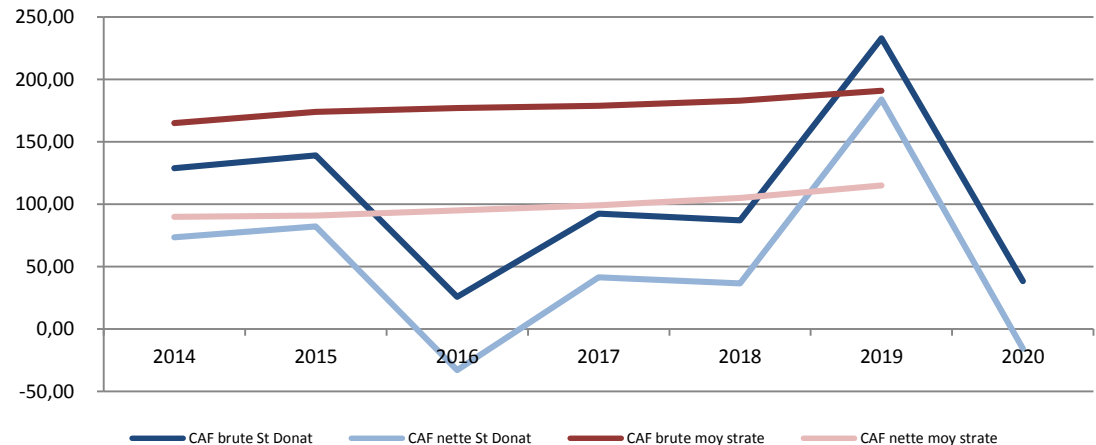


La tendance de l'épargne de gestion est à l'érosion. Elle devient trop faible aujourd'hui.

Le pic d'autofinancement en 2019 est dû au décalage entre le paiement des programmes et la mobilisation des ressources.

L'aptitude à trouver l'autofinancement ailleurs que dans la stricte épargne de gestion atteint désormais ses limites: cessions de patrimoine, forts cofinancements, emprunt.

Capacité d'autofinancement / habitant



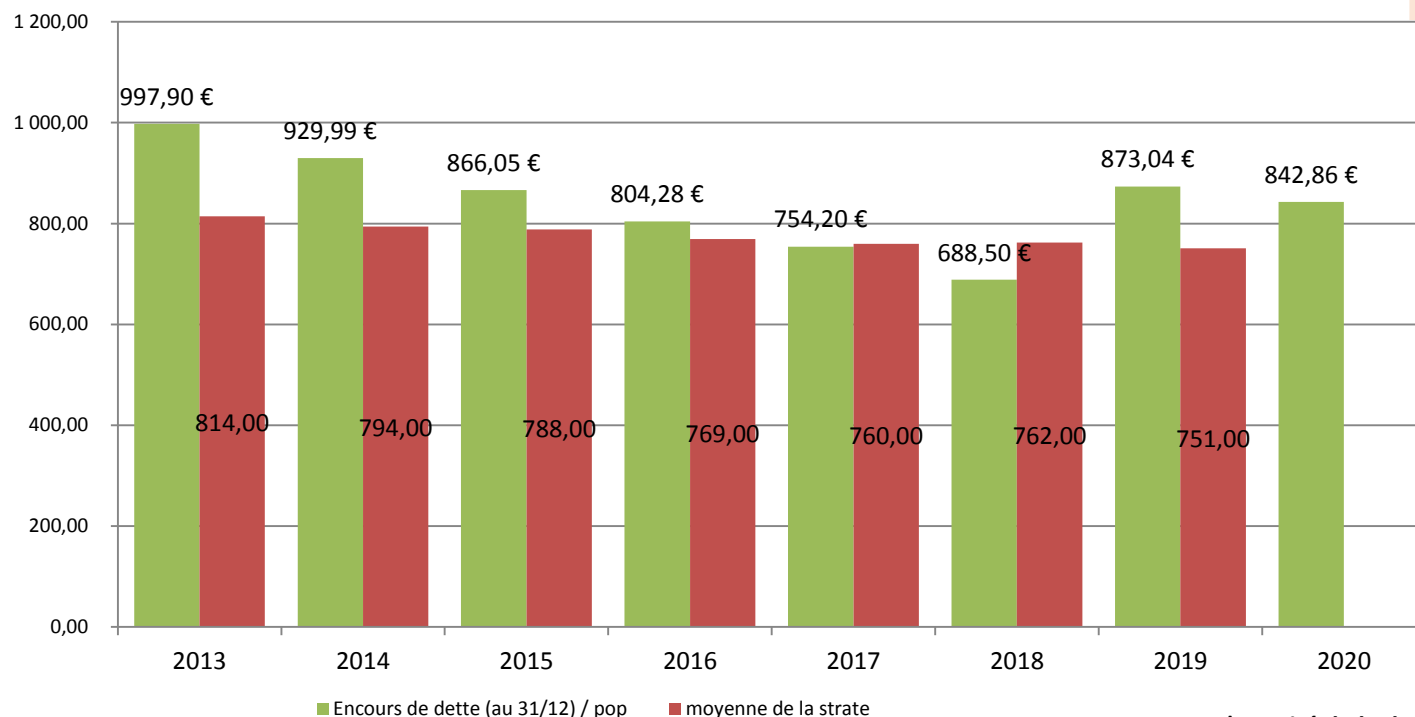
On constate qu'il est difficile de se maintenir au niveau de la moyenne de la strate, sans dégager de nouvelles ressources, ou en réduisant le volume des investissements.

La dette:

3 612 495,07 € au 31 décembre 2020

Focus sur la dette

Le stock de dette par habitant (capital restant du)

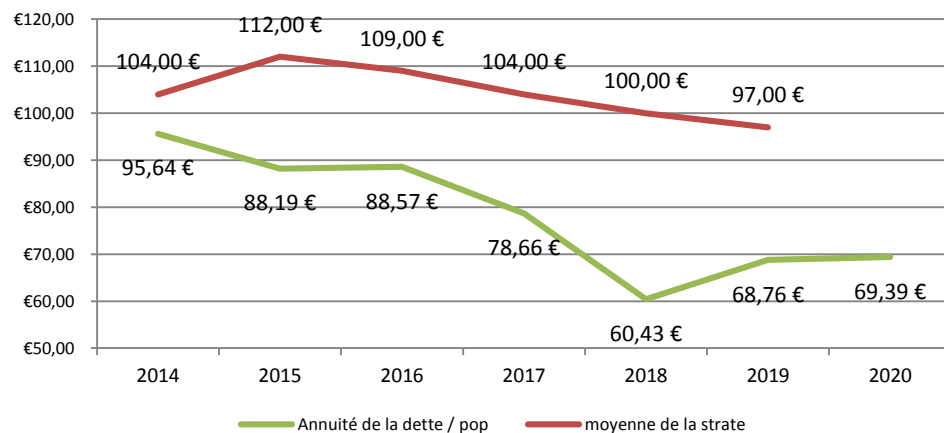


La renégociation de la dette en 2019 a permis l'apport d'un stock de dette de 1 000 000 €.

L'annuité de la dette qui pèse chaque année dans le budget reste stable (légère baisse à partir de 2021).

Par habitant, l'annuité de la dette reste très raisonnable en regard de la moyenne de la strate.
La trajectoire de baisse est parallèle à la moyenne de la strate.

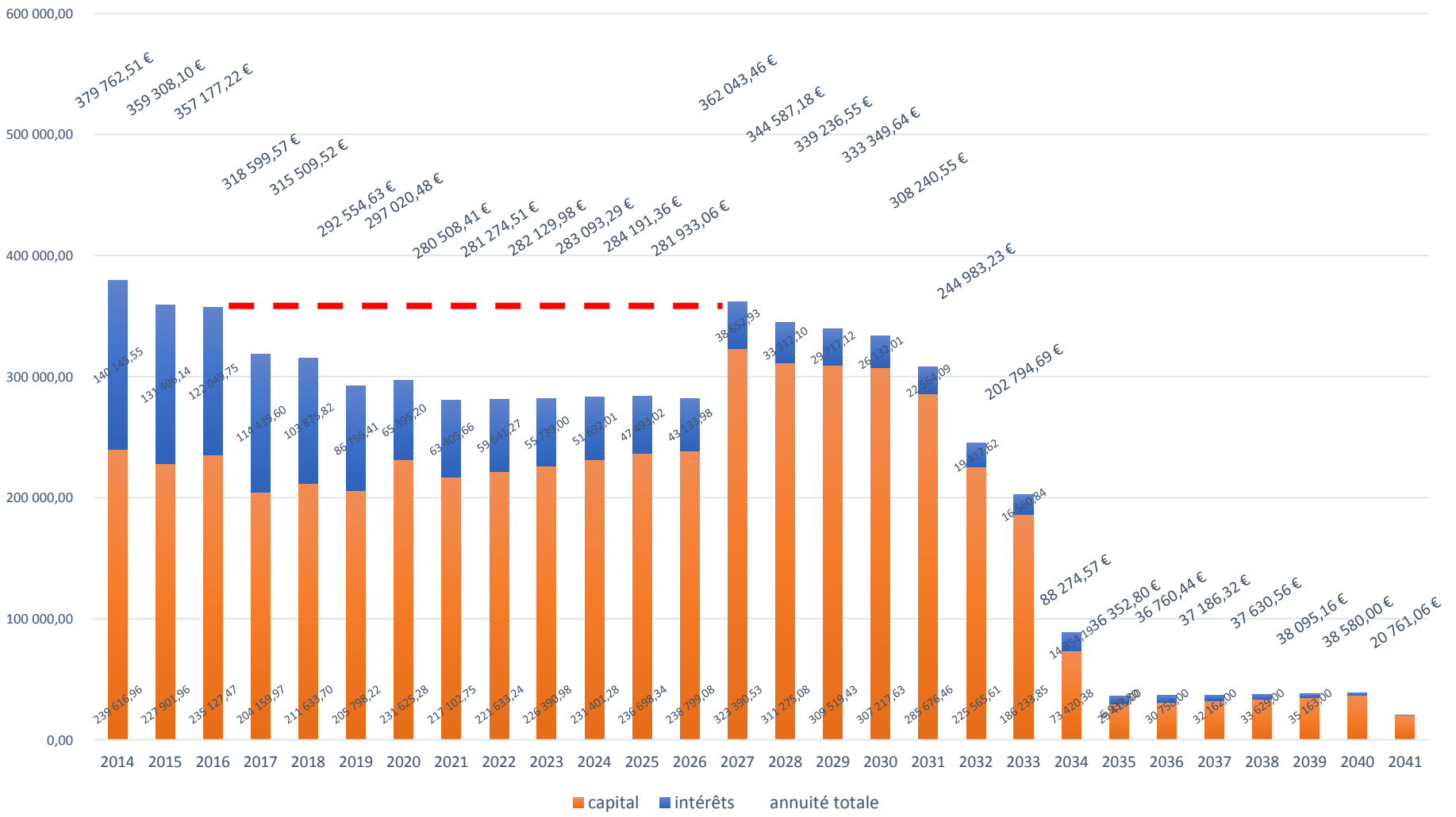
L'annuité de la dette par habitant



La dette: panorama à long terme

Le profil de la dette après la dernière renégociation 2019

Annuité de la dette budget principal (après renégociation 2019)



En 2027, le poids de l'annuité de la dette serait comparable à celui de l'année 2016.

Prospective: Les principaux projets 2021

Les programmes
d'investissement

Réhabilitation
Hôtel de Ville
1 056 900,00 € HT

Voie verte
entrée ouest
1 103 324,33 € HT



Parc Bert
455 259 € HT

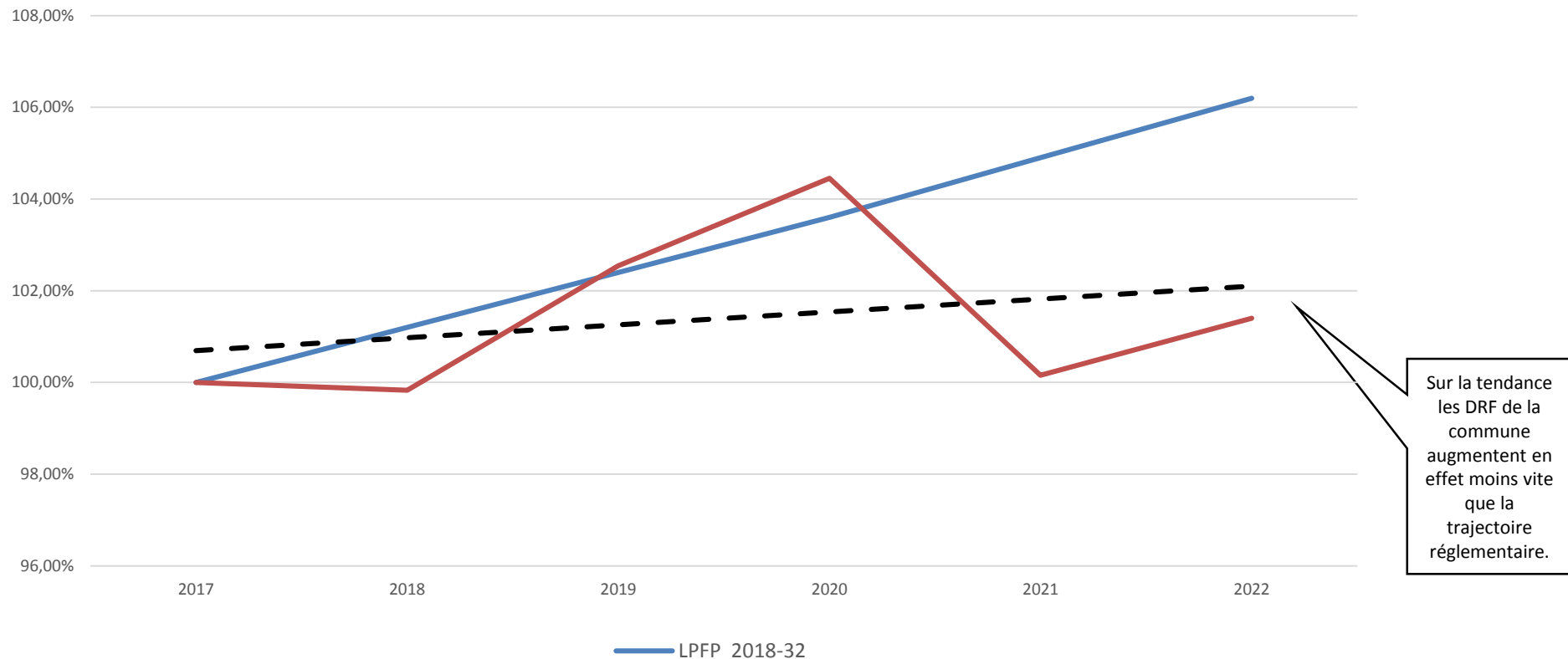
Ces programmes sont lancés cette année,
mais l'intégralité de leur coût ne sera pas payé en 2021

Prospective: Loi 2018-32 du 22 janvier 2018

Dépenses réelles de fonctionnement

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 impose l'évolution suivante:

encadrement de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (base 100 en 2017)



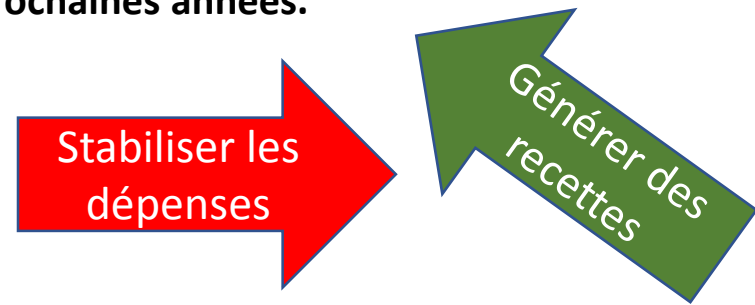
Sur la tendance les DRF de la commune augmentent en effet moins vite que la trajectoire réglementaire.

→ La commune doit respecter le plafond en tendance.

CONCLUSION

L'autofinancement de la commune n'est structurellement plus en adéquation avec ses ambitions et son portefeuille de projets.

- **L'épargne de gestion: un objectif de 400 000 € à stabiliser sur les prochaines années.**



- **Les dossiers majeurs du mandat ne peuvent être financés sans recours à l'emprunt.**



des marges de manœuvre au moins jusqu'en 2027, avant même renégociation.